

3^{ème} comité de suivi Direction d'école du 15 décembre 2006



Le Syndicat des Enseignants - UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme

Faites
la différence !

1^{er} point : préparation de la rentrée 2007

- Le SE-UNSA se place dans le cadre de la préparation de la rentrée 2007.

De nombreuses inquiétudes pointent :

- Le déficit de PE2 dans certains départements actuellement risque de s'aggraver à la rentrée prochaine au vu des déclarations des IA sur la baisse du nombre des PE2 pour 2007-2008.
- Le déficit chronique en remplaçants actuellement déstabilise le fonctionnement global du service et a des retentissements sur l'application du protocole.

- Nous observons par ailleurs d'autres difficultés :

→ certains IUFM prévoient des semaines de formation commune 1^{er}/2nd degré et de ce fait « retirent » le PE2 en stage filé de la décharge du directeur, sans essayer de faire procéder à son remplacement voire même sans avertir le collègue directeur

→ certains PE2 sont bloqués sur des semaines culturelles : même problème que ci-dessus

Si on ajoute :

- les PE2 partis ou en voie de partance pour les stages à l'Étranger ;
- les démissions de PE2 ;
- les congés de maternité des PE2 ;

on se retrouve vite en grande difficulté de respect de la décharge pour les écoles de 4 classes, voire (et c'est pire encore) pour les écoles de 5 à 9 classes.

- Le SE-UNSA a demandé un état précis sur :

→ les taux de remplacement actuels dans chaque département et le prévisionnel d'ici la fin de l'année scolaire

→ l'équilibre actuel postes/personnels

→ l'état du recrutement sur la liste complémentaire et le prévisionnel d'ici la fin de l'année scolaire

- On nous signale aussi, dans la ligne des difficultés de remplacement global, des décharges de directeurs (non assurées par des PE2) que l'on vient retirer des écoles pour les envoyer sur des remplacements courts, à la journée. Ainsi on informe les directeurs qu'ils récupèrent leur classe ce jour-là : c'est inacceptable, nous avons demandé au Ministère d'intervenir.

Réponse du Ministère : Le recours à la liste complémentaire va être réactivé pour faire face au problème de remplaçants jusqu'en avril/mai. Le MEN indique qu'il s'agit plus d'un problème d'anticipation des IA sur l'utilisation possible des remplaçants pour appliquer pleinement le protocole, qu'un réel déficit en remplaçants : à la rentrée 2006, les emplois de remplaçants ont été abondés de 361. Des consignes plus précises de mise en œuvre, et notamment l'utilisation des moyens dégagés, en priorité pour l'application pleine et entière du protocole, seront données aux IA pour la rentrée scolaire 2007.



Dans cette démarche de nouvelles instructions aux IA, le SE-UNSA a demandé :

- de ne plus avoir recours aux écoles de 5 à 9 classes comme supports d'accueil des PE2 ;
 - de faire planifier aux IA, dès le mois de juin, le déploiement des remplaçants qui assureront la décharge de rentrée exceptionnelle ;
 - d'utiliser de façon optimale les éventuels surnombres de rentrée : dans certains départements déficitaires en PE2, cela permettrait de rendre effectifs les 6 jours de décharge manquants des 4 classes qui ne pourraient être comblés par des remplaçants pendant les 2 R3. cela doit bien sûr se faire en accord avec les directeurs et après avis des représentants départementaux du SE-UNSA ; il en est de même pour les décharges de rentrée exceptionnelles.
- Concernant les décharges de rentrée exceptionnelles pour les écoles de moins de 4 classes :

L'opacité des décisions prises par les IA est facteur d'incompréhension sur le terrain.

Des difficultés demeurent pour :

- certaines directions à une classe
- la prise en compte des RPI que l'on propulse au rang d'une seule et même direction indépendamment du nombre d'écoles et donc de directeurs concernés dans ce réseau.
- le choix discutable puisque infondé de privilégier systématiquement l'élémentaire en défaveur de la maternelle

Nous avons remis, comme lors du dernier comité de suivi, la liste des départements où des problèmes demeurent dans l'application du protocole et pour lesquels nous avons à nouveau demandé au MEN d'intervenir auprès des IA.

2^{ème} point : bilan du dispositif EVS

Le SE-UNSA a évoqué les points suivants :

- Quel état des lieux précis aujourd'hui du recrutement ?
 - recrutement national
 - déclinaisons par départements
 - recrutements en attente : nombre et localisation
 - teneur des blocages persistants
 - Ce dispositif interministériel fait apparaître de nombreuses difficultés auxquelles des réponses satisfaisantes ne sont toujours pas apportées :
 - attitude des conseils généraux
 - de nombreuses demandes de directeurs ne sont pas satisfaites
 - impossibilité, dans certains départements, d'ouvrir le recrutement à des CAE alors qu'on nous avait annoncé lors du dernier comité de suivi que c'était possible : quel interlocuteur ? quelle démarche officielle ?
 - difficultés sur les contrats, les droits sociaux : exemple catastrophique de la situation dans le 93
 - Qu'envisagez-vous pour les EVS actuels à l'horizon 2007-2008 ?
 - La mesure 4 du protocole de direction prévoit : « le directeur doit pouvoir bénéficier d'une assistance administrative dans l'accomplissement de tâches matérielles et d'accueil, liées au fonctionnement de l'école ». Quels dispositifs comptez-vous mettre en oeuvre pour respecter cette mesure (CAE, CAV, autres personnels ...) ?
- Le SE-UNSA rappelle son exigence de disposer, pour les directeurs, de secrétariats administratifs qualifiés et formés.

Le responsable DAF de ce dossier étant absent, nous avons sollicité une audience sur ces points précis pour avoir des réponses. Nous vous informerons dès que possible.



Le Syndicat des Enseignants - UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme

*Faites
la différence !*

3^{ème} point : fiches du vademecum

Huit propositions de fiches nous ont été soumises quelques jours avant le comité de suivi :

- Le financement des écoles
- Les ATSEM
- Les EVS
- La santé des élèves
- La surveillance et la sécurité des élèves
- Inscription et admission des élèves
- Obligation et assiduité scolaires
- Les différents régimes de responsabilité applicables dans les

écoles

Parmi elles, les 7 premières ont été faites à notre demande expresse car nous estimons que ce sont des sujets importants et sources d'angoisse, en terme de responsabilité.

Nous avons fait de nombreuses remarques qui devraient être retenues.

Un nouveau travail de relecture et d'amendement va donc se faire maintenant entre les directions du Ministère pour finalisation avant de nous envoyer les versions définitives mi-janvier pour parution en ligne fin janvier.

A ce moment, et avant mise en ligne, nous vous rendrons destinataires de ces fiches avec, pour chacune d'elles, le travail d'amendement que nous avons fait et les avancées obtenues.

Nous pensons d'ailleurs, au-delà des directeurs, que ces fiches peuvent intéresser plus largement les adjoints qui se posent aussi beaucoup de questions sur ces différents sujets.